

**2025\_73\_Jurys\_Examens\_DU\_Accompagnement\_droits\_aidants**

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

**ARRETE :**

Article 1 :

Le jury du Diplôme Universitaire **Accompagnement et droits des aidants** est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Mme Anaëlle **CAPPELLARI**

Suppléant(e) : Mme Guylène **NICOLAS**

Liste des membres :

- Membre titulaire : Mme Sophie **SERENO** / Suppléante : Mme Basilie **CHEVRIER**

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

- Membre titulaire : M. Olivier **RIT** / Suppléante : Mme Anne-Charlotte **BERTHET**

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence , le 13/11/2025



Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Olivier Rit", is written over the text of the delegation.